

PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI

Aperçu. L'assurance-emploi (AE) offre des prestations aux personnes incapables de travailler (par exemple, maladie ou mise en quarantaine, mises à pied, etc.). Pour plus d'informations sur les services spécifiques qui peuvent vous être applicables ainsi que sur la manière de postuler, accédez à <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>.

En plus de ces avantages, Service Canada est prêt à soutenir les Canadiens touchés par COVID-19 et placés en quarantaine, avec les soutiens suivants (prestations de maladie):

- La période d'attente d'une semaine pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi sera annulée pour les nouveaux prestataires mis en quarantaine afin qu'ils puissent être payés pour la première semaine de leur demande. Vous devez appeler le numéro suivant pour déterminer votre admissibilité à renoncer à cette période d'attente:
 - Téléphone: 1-833-381-2725 (sans frais)
 - Téléscripneur (ATS): 1-800-529-3742
- Traitement prioritaire des demandes d'assurance-emploi pour les demandes de prestations d'assurance-emploi pour les clients en quarantaine.
- Le gouvernement renonce à la certification du médecin pour les patients qui doivent être mis en quarantaine par la loi ou par un responsable de la santé publique.

Si vous présentez des symptômes tels que toux, fièvre, difficulté à respirer ou si vous êtes en isolement ou en quarantaine, ne visitez ni n'entrez dans aucun bureau de Service Canada. Vous pouvez également accéder aux services de Service Canada en ligne ou en appelant le 1-800-O-Canada (1-800-688-6898).

Processus de demande en ligne. Le processus de demande en ligne prend environ 60 minutes. Vous pouvez demander des prestations même si vous n'avez pas encore reçu votre relevé d'emploi (RE). Si vous attendez plus de quatre (4) semaines après votre dernier jour de travail pour postuler, vous pourriez perdre votre admissibilité aux prestations.

Le processus de demande est décrit dans les étapes suivantes:



Quels documents et informations dois-je soumettre? Pour postuler, vous aurez besoin des informations suivantes:

- Votre numéro d'assurance sociale;
- Le nom de jeune fille de votre mère;
- Vos adresses postale et résidentielle, y compris les codes postaux;

- Vos informations bancaires complètes pour vous inscrire au dépôt direct, y compris le nom de l'institution financière, le numéro d'agence bancaire et votre numéro de compte;
- Les noms, adresses, dates d'emploi et motif de cessation d'emploi pour tous vos employeurs au cours des 52 dernières semaines;
- Les dates (du dimanche au samedi) et les gains pour chacune de vos semaines de gains assurables les mieux payés au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière demande d'assurance-emploi, selon la période la plus courte. Cette information sera utilisée, avec vos relevés d'emploi, pour calculer votre taux hebdomadaire de prestations d'assurance-emploi.

Dois-je présenter une demande pour recevoir des prestations d'assurance-emploi? Oui, vous devez présenter une demande de prestations d'assurance-emploi, car Service Canada doit d'abord déterminer si vous avez droit à des prestations. Les prestations ne vous sont pas versées automatiquement, même si votre employeur vous a délivré un relevé d'emploi (RE).

Relevé d'emploi (RE). Votre concessionnaire / AutoCanada soumet votre relevé d'emploi par voie électronique. Vous n'avez pas besoin de demander des copies électroniques ou de fournir des copies à Service Canada. Contactez votre administrateur de paie si:

- Votre RE électronique n'est pas disponible sur mon compte Service Canada;
- Vous avez des inquiétudes concernant les informations sur votre RE.

Comment postuler? Pour savoir si vous pouvez recevoir des prestations d'assurance-emploi, vous devez soumettre une demande en ligne (<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-maladie.html>):

- **A la maison.** Si vous avez accès à Internet à la maison, vous pouvez demander des prestations d'assurance-emploi à partir de là, 24 heures par jour, sept jours par semaine. Vous pouvez également utiliser l'ordinateur d'un ami ou d'un membre de la famille.
- **Sur un site d'accès Internet public.** Il existe divers endroits dans votre communauté, comme les bibliothèques publiques, où vous pouvez accéder à Internet pour demander des prestations d'assurance-emploi.

Combien pourriez-vous recevoir? Pour la plupart des gens, le taux de base pour le calcul des prestations d'assurance-emploi est de 55% de votre rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à un montant maximum. Au 1er janvier 2020, le montant maximum des gains annuels assurables était de \$54,200. Cela signifie que vous pouvez recevoir un montant maximum de \$573 par semaine.

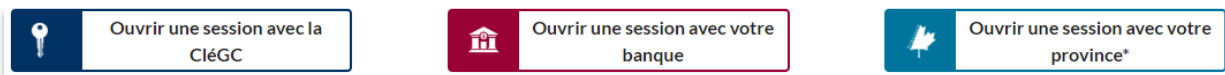
Comment saurai-je que ma demande de prestations d'assurance-emploi a été traitée et qu'une décision a été prise?

- Si vous avez droit à des prestations d'assurance-emploi, vous devriez recevoir votre premier paiement dans les 28 jours suivant la date à laquelle Service Canada reçoit votre demande et tous les documents requis. Voilà comment vous saurez que votre demande a été approuvée. Pour en savoir plus sur l'état de votre demande, visitez le site Web de Service Canada (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html>) et cliquez sur «[Accéder à mon compte Service Canada](#)».

- Si vous n'avez pas droit à des prestations, Service Canada vous avisera par lettre ou par téléphone pour expliquer pourquoi votre demande n'a pas été approuvée. Si vous n'êtes pas d'accord avec leur décision, vous avez le droit de soumettre une demande de réexamen.

Mon compte Service Canada. Un compte Service Canada est requis pour voir l'état de votre demande d'assurance-emploi en ligne. Accédez au site Web suivant pour créer votre compte: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/service-canada.html>

- Pour créer un compte, cliquez sur le lien «[Mon compte Service Canada](#)» et sous la catégorie «Nouvel utilisateur», sélectionnez une option d'inscription et suivez les instructions:



- Si vous avez déjà un compte, connectez-vous via le portail «Connexion».